

DECLARATION LIMINAIRE CAPL DU 01/06/2012

Monsieur le Président

Nous sommes conviés ce jour à une CAPL relative au tableau d'avancement pour le grade de Contrôleur Principal, et celui de Contrôleur 1^{ère} Classe.

Pour FO DGFIP 66, les propositions transmises tardivement par l'Administration, ne sont pas satisfaisantes.

En effet notre syndicat national revendique une véritable refonte de la grille indiciaire pour la catégorie B et non pas un saupoudrage rapidement neutralisé par un allongement des échelons.

Il revendique aussi pour le B, la linéarité de la carrière à l'intérieur d'un même corps et une carrière sur deux niveaux de grades sans concours allant de l'indice nouveau majoré 384 à 658.

Il demande aussi des indices de fin de carrière pour les B, qui ne soient pas financés par l'allongement de la durée des échelons et il revendique pour tous l'accès à un grade ou un indice de fin de carrière dès 4 ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade ou dès 56 ans pour les autres.

Enfin, nous revendiquons que l'établissement des tableaux d'avancement dans le corps du B, soit de la seule compétence de la CAP CENTRALE, et que les possibilités d'obtenir satisfaction pour les contrôleurs soient augmentées.

S'agissant de la CAPL de ce jour, FO DGFIP 66 dénonce le volume de promotions nettement insuffisant pour les Pyrénées Orientales

Pour le passage au grade de Contrôleur Principal, ils sont seulement 8 à être proposés sur les 30 remplissant les conditions statutaires.

Pour l'accès au grade de Contrôleur 1^{ère} classe, 14 sont proposés sur les 20 remplissant les conditions statutaires.

Ce sont les restrictions budgétaires qui réduisent le volume de ces promotions.

En ne répondant pas favorablement aux revendications majeures de notre syndicat pour la catégorie B, et en faisant preuve de gestion très économique dans les tableaux d'avancement les concernant, l'administration commet une injustice au regard des revalorisations et primes accordées à l'encadrement supérieur.

Les cadres B, s'impliquent aussi dans les réformes.

Ils pouvaient aussi espérer mieux des règles de gestion unifiées en matière de tableau d'avancement.(TA)

Un seul TA pour les deux filières.

Plus de quota départementaux, mais interclassement général de tous les agents de tous les départements, avec au passage une conséquence négative pour les agents des départements de 1^{ère} affectation, qui ont dans l'ensemble une ancienneté plus faible et une conséquence positive pour ceux des autres départements avec une ancienneté moyenne plus importante.

En tout état de cause, cela est peu lisible pour les agents concernés.

En clair, certains contrôleurs, ont vu leur chance de changer de grade au sein de leur corps, diminuer, suite à l'adoption de règles unifiées en la matière.



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>

fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr



A défaut de pouvoir changer de corps, le changement de grade au sein de son corps devrait être automatique pour les contrôleurs.

En effet, FO DGFIP revendique encore un véritable accès à la catégorie A en lieu et place d'une fin de carrière au rabais pour les Contrôleurs Principaux.

Le nouvel examen professionnel de B en A constitue une avancée, mais laissera sur la touche trop de collègues.

Enfin, pour conclure nous remercions le service RH, pour sa disponibilité, dans des conditions difficiles pour la préparation de cette CAP.



<http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/>
fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr

